



**GENTHOD INFO**

**PRINTEMPS 2018**

# LE MOT DE L'EXÉCUTIF

Chères Gentousiennes, chers Gentousiens,

Il y a quelque temps, je vous écrivais : « Seul le bruit causé par les avions perturbe notre situation presque paradisiaque au bord du lac Léman. »

Dernièrement, le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) a fait couler beaucoup d'encre et a chauffé les esprits des habitants qui sont concernés par les nuisances de toutes sortes dues à l'exploitation de notre aéroport. Ce PSIA est un instrument de planification directrice et de coordination de la Confédération pour l'aviation civile. Il est de même importance hiérarchique que le Plan directeur cantonal (PDCn) et décrit les effets de l'aviation sur l'aménagement du territoire et l'environnement. C'est le Conseil fédéral qui statue en dernière instance sur la fiche PSIA et les adaptations à apporter au PDCn.

Un projet de fiche PSIA définit le cadre général d'exploitation et de développement de l'aéroport de Genève ; il est liant pour les autorités cantonales. Ce projet a été publié et mis à l'enquête publique conjointement par la Confédération et le Canton de Genève le 15 novembre dernier dans les communes et le 30 novembre au sein de la population. Cette publication a ouvert ainsi le processus de consultation et a permis aux citoyens et citoyennes de prendre position jusqu'au 8 janvier et respectivement jusqu'au 16 mars pour les communes.

Cette fiche est très complexe, en voici les impacts principaux pour Genthod :

Le bruit va bel et bien augmenter ces prochaines années. Grâce aux progrès techniques futurs des aéronefs, on peut espérer que le bruit diminuera dans une dizaine d'années. On nous a annoncé aussi, et ceci semble a priori une information réconfortante, que le bruit à l'origine de l'aviation civile va rester constant entre 22 heures et minuit dans son ensemble. Les terrains constructibles pour les habitations sont déjà plutôt rares aujourd'hui, et cette courbe, qui définit la limite non-constructible, va s'élargir d'environ 50 mètres, côté lac et côté Jura. Le développement de l'aéroport n'est soumis à aucune contrainte limitant les émissions néfastes pour la population. Il n'est actuellement régi que par la demande du marché, peu importe que cette demande soit raisonnable ou non.

En 2016, 44 communes se sont déjà manifestées avec leurs propositions et exigences. Ces mêmes communes se sont à nouveau réunies et se sont mises d'accord pour une prise de position commune à l'adresse de l'Office fédéral de l'aviation civile et du Canton de Genève. Vous trouverez ci-dessous leurs conclusions, le document complet étant à votre disposition à la mairie.

*Considérant que le projet de fiche PSIA soumis en consultation aux associations, individus et communes :*

- *ne respecte pas le processus démocratique en ne mettant pas à disposition les courbes de bruit par tranche horaire durant la période de consultation publique, ce qui ne permet pas de juger des effets concrets des dispositifs proposés ;*
- *ne tient pas compte de la situation urbaine de l'aéroport, faisant abstraction du nombre de personnes impactées et sous-estimant les conditions locales déjà très contraignantes ;*
- *ne respecte pas les objectifs et principes contraignants figurant dans les constitutions fédérale et cantonale, ainsi que dans divers lois, ordonnances et règlements relatifs à la protection de l'environnement et à la santé des populations ;*
- *ne tient pas compte de la situation transfrontalière de l'aéroport et des réalités légales et institutionnelles qui diffèrent entre la France et la Suisse ;*

- *ne respecte pas les engagements pris par la Confédération, la France et le Canton de Genève en matière de réduction des gaz à effet de serre, ni n'indique la manière dont l'Aéroport devra répondre à ces objectifs ;*
- *contribue globalement à aggraver la pollution atmosphérique et sonore sur les territoires riverains de l'aéroport ;*
- *sous-estime les impacts territoriaux générés par la courbe plafond, notamment sur les projets de développement portés par les cantons, départements et communes ;*
- *porte une grave atteinte à la tranquillité des riverains pendant la période nocturne, la plus sensible du point de vue de la santé ;*
- *ne détermine pas de mesures concrètes et contraignantes pour atteindre les valeurs de la courbe de bruit « 2030 » qui reste ainsi un vœu pieu n'engageant ni les autorités, ni l'exploitant ;*
- *devrait assurer une pesée d'intérêts entre différentes politiques publiques, ce qu'elle ne fait pas, car les thématiques relatives au climat et à la santé en sont absentes ;*
- *se contente de proposer une mise à niveau des infrastructures de mobilité, sans inscrire ces investissements dans une réelle stratégie visant à apporter des solutions durables aux problèmes de congestion des réseaux de mobilité ;*
- *ignore les implications et les conséquences foncières des courbes de bruit.*

*Les communes signataires du présent courrier préavisent négativement le projet de fiche PSIA et demandent expressément à la Confédération, au Canton de Genève et à l'Aéroport de reprendre leurs travaux pour mieux prendre en compte les demandes émanant des collectivités, de la société civile et des populations riveraines impactées par les nuisances de l'aéroport en vue d'un développement plus équilibré de celui-ci.*

Le Conseil municipal se déterminera dans sa séance du 13 mars sur un projet de résolution avec un contenu similaire. En parallèle, l'Exécutif, au sein du Groupement des sept communes de la rive droite du lac, fera également part de ses considérations critiques aux instances fédérales et cantonales.

## FINANCES

La possibilité de réceptionner des programmes TV et l'Internet à haut débit par la ligne de téléphone a fait diminuer le nombre de clients de notre réseau câblé, construit dans les années 2004 à 2012, de plus de 30% ces quatre dernières années. Avec l'installation de la fibre optique de Swisscom, une baisse du nombre de clients ainsi que des travaux d'entretien importants à envisager, l'Exécutif craignait des pertes financières importantes dans les exercices à venir.

De ce fait, le Conseil municipal a délégué à l'Exécutif, dans sa séance du 11 avril 2017, la vente de son réseau à l'actuel exploitant UPC-Cablecom pour la somme de CHF 200'000.-. Vu que l'investissement initial de CHF 2'577'413.- n'a pas été amorti dans sa totalité, la perte d'un montant de CHF 928'519.26 a été comptabilisée dans les comptes de fonctionnement 2017.

**Wolfgang Honegger** | Maire

## LEVÉE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Suite aux recommandations de la Cour des Comptes, et à une procédure établie dans le cadre des marchés publics, un contrat a été conclu avec un nouveau prestataire pour la levée des déchets sur la commune à compter du **1er janvier 2018**. Il s'agit de l'entreprise **RETRIPA SA** ([www.retripa.ch](http://www.retripa.ch)).

La levée des ordures ménagères est effectuée le **mardi** et le **vendredi** sur toute la commune selon l'établissement d'une nouvelle tournée, à l'exception des quartiers utilisant les écopoints du chemin de la Mairie, du chemin de la Dîme et du chemin de la Pralay. Les communiers sont dès lors priés de déposer leurs déchets la veille ou au plus tard avant **6h30**. Le calendrier des ramassages spéciaux est intégré dans le **Mémento 2018** et disponible à la réception ou sur notre site Internet. Merci de votre collaboration.



## REMISE EN BEAUTÉ DE LA CAMPAGNE LULLIN

Nous vous invitons dès à présent à visiter notre Campagne Lullin, si chère à nos cœurs gentousiens, afin de voir avec des yeux de renouveau et de changement la transformation de ce lieu si attachant et si charmant.

Dans le courant du mois de juillet 2017, nous avons constaté que l'allée de buis avait été attaquée par une maladie bien connue « la pyrale du buis » qui, en très peu de temps, a détruit ces arbustes pourtant jusqu'alors en bonne santé !

Pour mémoire, à l'époque, le maire en place avait demandé à ce que le minimum d'entretien soit effectué et les années ayant passé, il est devenu important de remettre les lieux en état en effectuant des travaux de nettoyage, d'élagage et d'abattage afin de redonner au site son lustre d'antan et une image paysagère rafraîchie.

La direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) sous la direction de M. Michel Jaggy, nous avait informés que d'importants travaux dans la partie forêt allaient être entamés dans le courant de l'automne 2017. Nous en avons profité pour faire une étude générale sur la parcelle.

Dès lors, nous avons pris contact avec M. David Bianchi, technicien des arbres isolés auprès des instances cantonales, ainsi qu'avec M. Alexandre Nussbaumer, de l'entreprise Léman Espaces Verts, à qui incombe l'entretien du parc, pour évoquer plusieurs propositions quant aux éventuelles interventions à effectuer.

C'est avec beaucoup de respect et d'énergie que nous avons commencé les travaux durant la semaine du 13 novembre 2017 et que la plus grande partie d'élagage, d'arrachage et de nettoyage est aujourd'hui achevée.

Afin de reconstituer un verger, un choix de 10 arbres fruitiers - constitués d'essences locales et d'anciennes variétés - a été fait spécialement pour notre commune auprès de la Société Rétropomme à Neuchâtel. Ceux-ci seront plantés dans le courant de l'automne prochain.

Un massif a été soigneusement planté à l'entrée du parc ; il est constitué d'un Lilas d'Inde, de pivoines arbustives et de pivoines herbacées afin de combler l'allée de buis maintenant disparue. Le printemps bientôt à nos portes, vous pourrez alors découvrir les plus belles couleurs de ces nouveaux arbustes. Un caractère plus botanique a été volontairement conçu pour les promeneurs et la mise en valeur de certains arbres, dont le cèdre bicentenaire, ainsi que la plantation d'un Liquidambar dans la partie basse du parc vous charmeront à chaque passage, sans aucun doute.

Encore quelques surprises viendront vous émerveiller et nous nous réjouissons déjà de vos retours.

Une partie des replantations a été prise en charge par l'Etat par le biais d'une mesure paysagère, ainsi que par la Commune.

Nous remercions par ces quelques mots M. David Bianchi, qui a su, tout au long de cette étude, nous faire part de ses précieux conseils pour rendre à ce parc sa beauté originelle.



## CIRCULATION À LA ROUTE DE RENNEX

La réfection de la traversée de Versoix les deux prochaines années aurait eu inévitablement un impact important sur la circulation aux alentours de l'école, si nous n'avions pas pris certaines mesures. Pour protéger le bien-être de nos enfants et pour préserver la tranquillité au cœur du village, nous avons demandé d'interdire l'accès, en haut de la route de Rennex, vers le centre du village par le rond-point des Cinq chemins. Nous demandons de la compréhension et de la patience aux personnes qui devront le cas échéant faire un détour.

## LE SAUGY

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Genthod commence à devenir un lieu de villégiature pour les familles aisées. Plusieurs d'entre elles y font construire leur résidence d'été. Comme la plupart des domaines genevois, le Saugy a son histoire, souvent compliquée, du fait qu'au contraire d'autres propriétés restées durant plusieurs siècles dans la même famille, il a changé de main à plusieurs reprises depuis 1575 et jusqu'à la construction de la maison actuelle. Peu de domaines ont changé aussi souvent de propriétaires affichant des personnalités aussi différentes les unes des autres.

Le nom primitif du domaine est « Au vignoble de Genthod » ou « Grande Vigne », au lieu-dit « Au clos ». Cette appellation s'applique plus spécialement à la parcelle où se trouvait la plus ancienne maison d'habitation donnant sur un grand pré, soit à l'angle formé par la route du Saugy et la rue du Village, sur l'emplacement de la « Moutonnière » d'aujourd'hui. Son nom actuel est moderne, il lui vient de la pièce de terrain dite « Au Saugy », située à l'angle entre le chemin appelé « Le Saugy » et la route de Suisse, où se trouve la forêt actuelle.

Une partie de la propriété provient du médecin et ancien auditeur Ami Pelissari, qui en a hérité de sa grand-mère Sara Morlot, jadis codétentrice de l'arrière-fief de Genthod. Les seuls héritiers directs d'Ami Pelissari sont ses petits-fils, Aimé et Jean François Le Fort. Quant à l'autre partie, elle appartient au père d'Aimé et Jean François Le Fort, le négociant Isaac Le Fort Pellissari, qui l'a recueillie de l'héritage paternel. En 1701, les frères Le Fort vendent leurs terres de Genthod à Abraham Gallatin, qui, après d'importants travaux entrepris, est le créateur du domaine tel qu'il existe actuellement. Français convertis au protestantisme, les Gallatin possèdent de riches propriétés dans la région de Genève. Ils descendent des seigneurs de Granges, de la paroisse d'Arlod dans l'Ain. Ils sont reconnus nobles en Savoie, en Allemagne et en France, où ils sont admis à monter dans les carrosses du roi. Ils acquièrent la bourgeoisie de Genève puis adoptent la Réforme en 1536. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille Gallatin fournit de nombreux membres au Conseil des Deux-Cents et au Petit Conseil, ancêtres des Grand Conseil et Conseil d'Etat actuels.

L'acquéreur du domaine, Abraham Gallatin, né en 1650, épouse Camille Fatio en 1685. Elle est la fille de François et la sœur de Pierre Fatio, défenseur des libertés populaires genevoises exécuté en 1707. Abraham Gallatin est le chef d'une importante maison de commerce, dont les comptoirs se trouvent à la rue de la Cité, à Genève. Le début du XVIII<sup>e</sup> siècle vit un grand développement du mouvement des affaires à Genève. Des fortunes s'édifient et l'aisance transforme la manière de vivre, jusqu'alors austère, des Genevois. Les registres de comptes de la maison Gallatin permettent non seulement de suivre l'évolution de cette entreprise au cours des années allant de 1700 à 1730, mais également de se représenter le genre d'affaires qui se traitent à l'époque à Genève. Ces opérations comprennent la commission et par la suite les participations commerciales, les prêts et les placements financiers. A côté de la banque, toutes les branches du commerce sont pratiquées : la quincaillerie, qui comprend les lames d'épée, boucles d'acier, ciseaux variés, outils, couteaux ; ainsi que les toileries, soies, laines et étoffes des Indes ; les porcelaines, etc.

Ayant amassé une belle fortune, Abraham Gallatin achète quelques vieilles maisons en haut de la rue de la Cité, avec des jardins au-dessous. Après les avoir démolies, il construit un bel immeuble avec terrasse dominant la Corraterie. Son installation en ville ne l'empêche pas de faire l'acquisition en juillet 1701 du vaste domaine de Saugy à Genthod, qui se compose de différentes pièces de terrain de la commune, notamment Malagny et Valavran.

A partir de 1720, les anciennes constructions rurales sont alors remplacées par une maison de maître, orientée en direction du lac et encadrée d'une dépendance qui ferme une vaste cour. Cet ensemble ordonné s'inscrit par la suite dans une composition plus vaste, comprenant des jardins en terrasse et des allées ménageant des axes de vue remarquables. A l'arrière de la maison principale, s'étoffent tilleuls et marronniers disposés en trois allées parallèles jusqu'à la route de Valavran. Cet agencement, dont le cheminement central laissé en herbe contraste avec le sable ou le gravier des contre-allées, sert essentiellement à la promenade. Il a été partiellement conservé et récemment replanté depuis lors.

Au décès d'Abraham Gallatin, en 1722, le domaine passe à ses fils jumeaux, François et Jacques, encore mineurs à cette date. Les travaux en cours patientent quelques années jusqu'à la majorité des jumeaux. François embrasse alors une carrière militaire au service de la France et Jacques se tourne vers le droit pour occuper plusieurs postes dans la hiérarchie judiciaire avant de succéder à son frère André dans le Petit Conseil, Conseil d'Etat aujourd'hui. Les frères se marient à quelques semaines d'écart en 1732 et le domaine revient en propre à Jacques Gallatin, qui mène à terme les travaux et achète la propriété de Daniel Buffle, enclavée entre leur propriété et celle de la famille De la Rive.

En 1749, Jacques Gallatin, qui n'a pas de descendance, vend le domaine à un neveu d'Isaac Le Fort-Pellissari, Henri Pellissari, négociant et banquier longtemps établi à Amsterdam. Lui et son épouse Catherine procèdent simplement à quelques rocades des aménagements intérieurs de la maison de maître. C'est postérieurement, vers 1750, qu'est ajoutée la seconde dépendance symétrique appelée la Moutonnière, formant ainsi une large cour analogue à celles des hôtels particuliers français. Le domaine passe ensuite en différentes mains.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, entre 1815 et 1820, la propriété est acquise par la comtesse russe Catherine de Bruce, domiciliée à Paris. Elle surélève la maison, y aménage une chapelle privée, ajoute le grand balcon avec sa colonnade de soutien, ainsi que le petit bow-window du côté du couchant, qu'on ne peut désormais voir que sur des photographies d'époque.

Avant même l'acquisition du domaine par John Jacob Astor en 1824 est construit un pavillon de bains au bord du lac, au nord du ponton d'aujourd'hui, appelés à tort les «bains Astor». John Jacob Astor est le premier à devenir millionnaire dans l'histoire des Etats-Unis, faisant fortune grâce au commerce de la fourrure et de l'opium ainsi qu'à l'immobilier. Il est le fondateur de la dynastie Astor et donnera son nom à l'hôtel Waldorf Astoria de New York.

La propriété se morcèle ensuite en 1854 et Mme Pictet De la Rive achète la maison avec le clos, allant du village au lac.





Elle est l'épouse du paléontologue et recteur de l'Académie François Jules Pictet et la proche voisine du Saugy, puisqu'elle est déjà propriétaire du domaine Beau-Pré. Elle y installe sa fille, Adèle, qui épouse un an plus tard Théodore de Saussure. Le couple n'ayant pas d'enfant, ils reportent leur affection sur leurs nombreux neveux et nièces avec lesquels Adèle échange une importante correspondance. Elle apporte son soutien aux sociétés artistiques et littéraires. Ses salons de Genthod ou de la Tertasse accueillent également nombre de personnalités politiques ou artistiques de renom à l'occasion de leur passage à Genève.

Théodore de Saussure est le fils d'Alphonse, propriétaire d'un domaine au Creux-de-Genthod. Théodore fait des études de droit mais ne le pratique pas. Ses dons, trop variés, l'empêchent de se spécialiser. Tour à tour artiste, poète, militaire et homme politique, son profond sentiment de devoir et son amour passionné pour sa patrie absorbent presque tout son temps et ses facultés. Il est longtemps président de la Société des Arts, fondée en 1776 par son grand-père Horace-Bénédict de Saussure. Membre du Grand Conseil pendant de nombreuses années, il est également membre fondateur de la Société suisse des monuments historiques et président de la Commission fédérale pour la conservation des monuments, ce qui est pour le moins annonciateur quand on sait que son domaine sera classé par l'Office cantonal du patrimoine et des sites en 1956.

Théodore de Saussure est élu maire de Genthod en 1850 et administre les intérêts de la Commune pendant 50 ans, ce qui est une première dans les annales du Canton et donnera l'occasion de fêter le jubilaire de cette nomination en juin 1900 lors d'une cérémonie qui a lieu dans le temple, en présence de tous les habitants de la Commune et des autorités cantonales, représentées par le Président du Conseil d'Etat. Ne pouvant plus exercer cette fonction pour cause de maladie, Théodore de Saussure remet cette charge à d'autres puis décède paisiblement à Genthod en 1904. Il laisse le souvenir d'un bon et courageux citoyen, sans ambition et sans aucune vue intéressée, qui a servi loyalement son petit pays dans le dévouement et la bienveillance. Adèle de Saussure décède, elle, à Genève en 1917.

Conformément aux dernières dispositions d'Eléonore Pictet De la Rive, le Saugy passe à sa petite-fille, Marguerite Pictet, par ailleurs nièce des époux de Saussure. Marguerite épouse en 1892 Guillaume Fatio, qui sera administrateur dans plusieurs banques genevoises durant sa carrière. En parallèle, il se lance dans une

carrière de publiciste et reste à l'écart des groupes politiques, bien qu'étant adjoint au maire en 1914 puis maire de Genthod en 1926.

Il milite, avec son frère l'architecte Edmond Fatio, pour la protection du patrimoine, l'urbanisme, la salubrité publique et l'entraide sociale. Sa connaissance du monde anglo-saxon en fait dès 1920 l'agent de liaison officiel entre autorités suisses et institutions internationales telles que le Bureau International du Travail, la Société des Nations ou la Conférence du désarmement. Il est envoyé en 1922 aux Etats-Unis pour promouvoir l'Université de Genève. Au travers de plus de quarante ouvrages, il vulgarise l'histoire de Genève, en recourant notamment au photographe Fred Boissonnas. Son ouvrage « Ouvrons les yeux », publié en 1904, fait date pour la conservation du patrimoine suisse. Il reçoit par ailleurs le titre de Docteur honoris causa de l'Université de Genève en 1945. Dans un registre plus local, le nom de Guillaume Fatio reste irrémédiablement associé à son ouvrage intitulé « Histoire de Genthod et de son territoire », que tout Genthodien à l'âme d'historien aura consulté avec plaisir, et qui a été publié une première fois en 1943, pour être complété et réédité en 1988. Guillaume Fatio décède en 1958.

Après avoir passé en mains de propriétaires étrangers, le domaine de Saugy revient en 1952 à l'un des membres d'une des plus anciennes et fortunées familles genevoises : le banquier Jean Lullin, qui perpétue la tradition familiale du mécénat.

Jean Lullin est propriétaire de plusieurs demeures, dont un pavillon appelé le Bouchet, près du Collège Rousseau, qu'il décide de quitter car l'environnement ne lui convient plus en raison de l'urbanisation. Lorsqu'il achète la propriété de Genthod, il y transfère de nombreux objets et meubles provenant du Bouchet. Certaines portes et cheminées sont tellement semblables à celles de cette maison du 18ème, qu'on ignore si ce sont des copies ou si les originales ont été déplacées avant que le pavillon soit vendu à l'Etat.

Le domaine de Saugy sera classé en 1956 par l'Office cantonal du patrimoine et des sites.

En 1973, Jean Lullin n'ayant pas de descendants et malgré la présence de neveux et nièces, ne souhaite pas que le domaine soit morcelé. Il en fait don de son vivant au Canton de Genève et formule le vœu « de mettre à la disposition de la collectivité genevoise l'espace vert constitué par sa propriété de Genthod ».

Dans le même acte notarié sont consignés un droit d'habitation et un droit d'usage permettant à Jean Lullin de demeurer dans la maison principale jusqu'à son décès en 1985, qui plus tard servira à certaines réceptions données par le Conseil d'Etat.

Le maire de Genthod de l'époque, Charles Besuchet, se battra pour que les habitants de la commune puissent bénéficier de ce geste généreux. En 1974, le Département cantonal des travaux publics offre la jouissance d'une partie du parc du Saugy. La Mairie y fait poser des bancs et divers aménagements, puis en assure l'entretien, sous la responsabilité et selon les termes de la convention conclue dans ce sens avec l'Etat. L'article précédent retrace plus en détail les tout derniers aménagements menés de concert avec le Canton dans ce magnifique parc, afin de lui redonner de sa superbe.

En 1983, vient l'idée d'implanter des courts de tennis ainsi qu'un pavillon mis à la disposition des sportifs, en bas de la parcelle, le long de la route du Creux-de-Genthod. Il faudra attendre un nouveau projet, plus modeste, afin que la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites ainsi que l'Inspectorat cantonal des forêts donnent leur aval, et que les installations soient inaugurées en été 1986.

Puis, afin que les familles disposent d'un lieu où se retrouver, la partie ouest du Mail Lullin est dédiée en 1984 aux enfants par la construction d'un premier parc de jeux. Celui-ci sera complété en 1986 et entièrement réaménagé en 2017, pour la plus grande joie de tous.

En 2015, les Bains du Saugy sont également réagencés avec la collaboration du Canton, pour permettre un accès au lac pour les amateurs, comme c'était le cas dans les années 1920. Des installations agréables sont ajoutées, sans pour autant contraster avec la nature omniprésente dans ce lieu authentique.

Des deux bâtiments symétriques entourant la cour dans le haut du domaine, l'affectation du bâtiment nord est attribuée, par la volonté du donateur, à l'Université de Genève. Il devient ensuite le centre de formation de l'Etat, où sont dispensés aujourd'hui des formations continues et de développement des compétences du personnel de l'Etat.

L'utilisation du bâtiment sud est scindée en deux parts. La partie droite de la Moutonnaire est transformée de manière harmonieuse, avec l'ajout d'une structure en métal qui ne dénature en rien le lieu, conservant tout le charme de son architecture d'origine et ses belles poutres de bois. On y tient à présent des expositions, des réceptions également, puisqu'on peut louer la salle, toujours sous l'égide de l'Etat. La partie gauche de la bâtisse accueille dès 1988 un jardin d'enfants, chaleureusement appelé « Les Petits Loups », où sont accueillis les petits dès 2 ans jusqu'à leur entrée à l'école.

En ce qui concerne les personnalités importantes ayant séjourné dans le domaine, l'on n'oubliera pas de citer le Genevois Albert Gallatin, petit-cousin d'Abraham Gallatin. Devenu orphelin très jeune, il émigre aux Etats-Unis à l'âge de dix-huit ans pour participer à la guerre d'Indépendance. Il entame ensuite une brillante carrière à la fois politique, diplomatique et bancaire. Il enseigne notamment le français à Harvard, devient membre du Sénat et est nommé Secrétaire du Trésor en 1801, à l'élection du Président Jefferson. Il reste en poste durant 13 ans, le plus long exercice de cette fonction dans toute l'histoire américaine. Une plaque retraçant le parcours d'Albert Gallatin est posée dans le domaine de Saugy à l'occasion du Bicentenaire des Etats-Unis d'Amérique, en 1976. Puis, afin de commémorer le 250ème anniversaire de la naissance d'Albert Gallatin, des anciens de la New York University, qu'il avait notamment fondée en 1831, sont accueillis au Saugy en 2011.



Aujourd'hui, la plus grande partie du domaine, qui s'étend sur environ 8 hectares, est devenue un parc public avec accès au lac grâce à un passage sous voies, tandis que les réceptions officielles du Gouvernement genevois ont lieu dans la superbe maison de maître. Le Conseil d'Etat profite en effet du lieu pour recevoir des hôtes de marque à l'occasion de réceptions officielles ou d'événements diplomatiques sensibles, tels que les négociations sur le nucléaire entre l'Iran et les puissances occidentales qui se sont tenues au Saugy le 1er octobre 2009. Le Grand Saugy est utilisé à cette occasion pour recevoir les représentants des différentes entités politiques. Vu l'ampleur de l'événement, la Moutonnaire devient le quartier général des différentes équipes en charge de la rencontre, le temps de celle-ci.

Dans un registre plus léger, on se souviendra peut-être des membres du Conseil fédéral, qui ont déjeuné dans les jardins du Saugy, lors de leur venue à Genève à l'occasion de leur « course d'école » de juin 1999.

On retiendra également les grandes heures de l'exposition World Telecom, considérée comme les Olympiades des télécommunications attirant tous les acteurs du monde des télécommunications. Cette manifestation comprend une composante interactive et donne une excellente vue d'ensemble des toutes dernières innovations de l'industrie convergente des télécommunications, de l'informatique, de l'audiovisuel ou des applications Internet. Genève et Palexpo ayant satisfait aux exigences de l'UIT, organisatrice de l'exposition, la cité a obtenu à plusieurs reprises la tenue de ce grand rendez-vous, rivalisant ainsi avec des capitales telles que Paris, Berlin ou Milan. Lors des éditions de 1999 et 2003, les salons du Grand Saugy ont reçu les ministres des différentes nations présentes à ce rendez-vous incontournable des télécommunications.

Pour terminer sur une touche plus locale, on peut encore citer que les rencontres ponctuelles données en l'honneur des anciens magistrats - membres du Conseil d'Etat ou Chanceliers - se tiennent également au Saugy.

Ces interminables lignes terminées, il reste à espérer que celles-ci donneront aux Gentousiens, comme à tout citoyen de la région, l'envie de retourner se promener dans ce lieu d'exception. Il est rassurant de savoir que le magnifique domaine du Saugy continuera d'accueillir chacun d'entre nous, ainsi que l'a souhaité son avant-dernier propriétaire. Veillons à le respecter et à le conserver en l'état, en mémoire de son incroyable histoire.

*La plupart des informations de cet article proviennent des ouvrages « Histoire de Genthod et de son territoire » et « Maisons de campagne genevoises du XVIIIème siècle, tome II » ainsi que d'informations du Service des monuments et sites.*

# LE SITE COMMUNAL À VOTRE SERVICE

Le site web de la Commune a profité des fêtes de fin d'année pour faire peau neuve. Un nouveau look aux couleurs « de gueule et d'or » selon la tradition héraldique de Genthod. Un site plus clair, moins chargé, plus adapté à la tendance du moment.

La Commune de Genthod a pris le virage internet il y a presque vingt ans avec un site web développé par une entreprise genevoise et mis à disposition en 1998 par le service informatique de l'association des communes genevoises (SIACG). Nous nous sommes tournés dès 2011 vers un nouveau prestataire suisse-alsémannique spécialisé dans les sites de communes suisses et d'institutions publiques, très versé dans la « e-gouvernance ».

La troisième version du site web a été développée par le même partenaire et la Mairie espère vivement qu'elle vous apportera pleine satisfaction.

Vous aurez notamment plus de facilité à consulter notre site dans les divers formats de matériel (PC, Notebook, Tablette, Smartphone), et vous bénéficierez également de quelques suppléments en créant votre compte citoyen. Vous recevrez ainsi des notifications concernant les modifications des actualités de la page principale et des rappels concernant les événements communaux. Vous pourrez également, à l'aide de ce compte, bénéficier d'une newsletter dans laquelle vous trouverez de brèves informations utiles en marge et en complément des canaux de communication habituels, comme votre journal communal préféré.

La digitalisation des prestations communales continue et si aujourd'hui vous pouvez bénéficier d'un site web complet à domicile ou sur vos appareils mobiles aux abords de certains bâtiments communaux grâce au WIFI communal, la Commune va continuer à vous proposer plus de prestations numériques et augmenter sa présence sur les réseaux sociaux. Désormais, il ne sera pas rare d'avoir la possibilité, en complément des tous-ménages que vous continuerez à recevoir, de s'inscrire en ligne aux événements ludiques que la Commune propose. Cette année, par exemple, les candidats aux emplois jeunes postulent directement en ligne.

## POURQUOI ET COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE CITOYEN

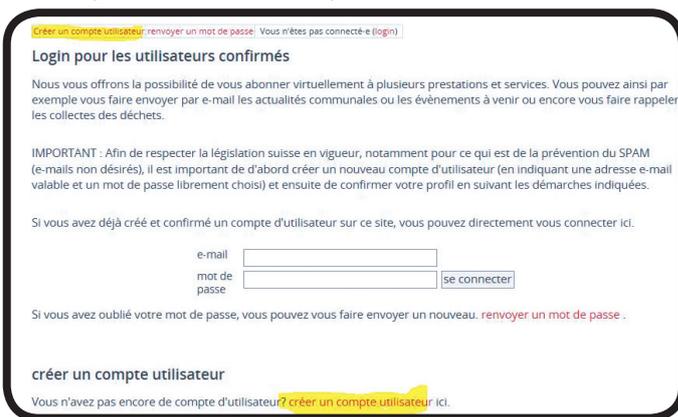
Le compte citoyen vous ouvre plusieurs portes ; il est indispensable par exemple si vous souhaitez commander vos billets journaliers CFF en ligne. Ils sont au nombre de quatre par jour à disposition des citoyens politiquement domiciliés sur Genthod. Vous pouvez les réserver pour CHF 20.- par billet, au plus 30 jours à l'avance. Il vous permettra également de recevoir une newsletter par e-mail. Vous pouvez également être averti dès que survient une modification dans les actualités (notify) ou un rappel des événements à venir (reminder).

La procédure de création de votre compte est assez aisée, il vous suffit d'appliquer la procédure suivante :

1. Aller sur le site [www.genthod.ch](http://www.genthod.ch) et ouvrir l'onglet « services virtuels ».



2. Cliquer sur « créer un compte utilisateur ».



[créer un compte utilisateur](#) | [renvoyer un mot de passe](#) | Vous n'êtes pas connecté e (login)

### Login pour les utilisateurs confirmés

Nous vous offrons la possibilité de vous abonner virtuellement à plusieurs prestations et services. Vous pouvez ainsi par exemple vous faire envoyer par e-mail les actualités communales ou les événements à venir ou encore vous faire rappeler les collectes des déchets.

IMPORTANT : Afin de respecter la législation suisse en vigueur, notamment pour ce qui est de la prévention du SPAM (e-mails non désirés), il est important de d'abord créer un nouveau compte d'utilisateur (en indiquant une adresse e-mail valable et un mot de passe librement choisis) et ensuite de confirmer votre profil en suivant les démarches indiquées.

Si vous avez déjà créé et confirmé un compte d'utilisateur sur ce site, vous pouvez directement vous connecter ici.

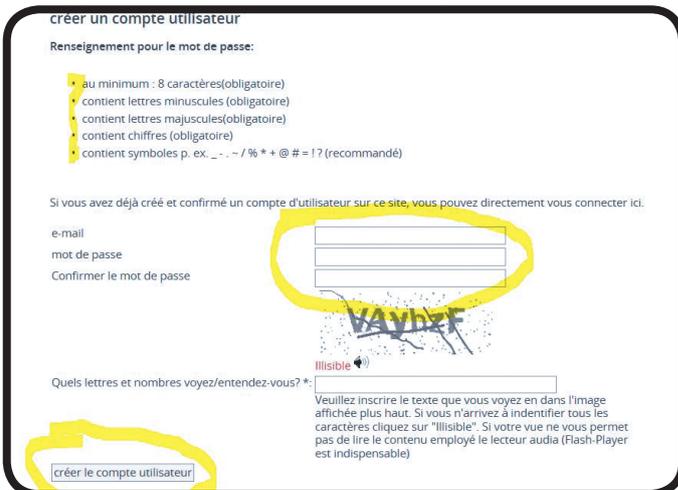
e-mail   
mot de passe

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez vous faire envoyer un nouveau. [renvoyer un mot de passe](#).

**créer un compte utilisateur**

Vous n'avez pas encore de compte d'utilisateur? [créer un compte utilisateur](#) ici.

3. Saisir les données relatives à votre compte et valider en appuyant sur le bouton « créer le compte utilisateur ».



### créer un compte utilisateur

Renseignement pour le mot de passe:

- au minimum : 8 caractères (obligatoire)
- contient lettres minuscules (obligatoire)
- contient lettres majuscules (obligatoire)
- contient chiffres (obligatoire)
- contient symboles p. ex. \_ - / % \* + @ # = ! ? (recommandé)

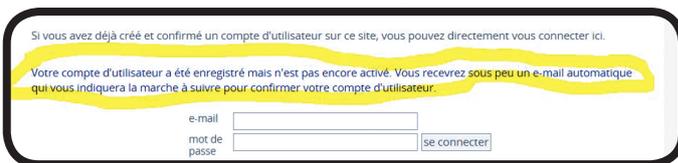
Si vous avez déjà créé et confirmé un compte d'utilisateur sur ce site, vous pouvez directement vous connecter ici.

e-mail   
mot de passe   
Confirmer le mot de passe

Quels lettres et nombres voyez/entendez-vous? \*

Illisible  
Veuillez inscrire le texte que vous voyez dans l'image affichée plus haut. Si vous n'arrivez à identifier tous les caractères cliquez sur "Illisible". Si votre vue ne vous permet pas de lire le contenu employé le lecteur audio (Flash-Player est indispensable)

4. Attendre la validation du compte par e-mail.

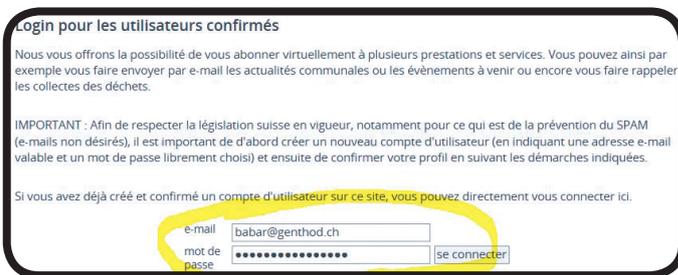


Si vous avez déjà créé et confirmé un compte d'utilisateur sur ce site, vous pouvez directement vous connecter ici.

**Votre compte d'utilisateur a été enregistré mais n'est pas encore activé. Vous recevrez sous peu un e-mail automatique qui vous indiquera la marche à suivre pour confirmer votre compte d'utilisateur.**

e-mail   
mot de passe

5. Se connecter pour la première fois.



### Login pour les utilisateurs confirmés

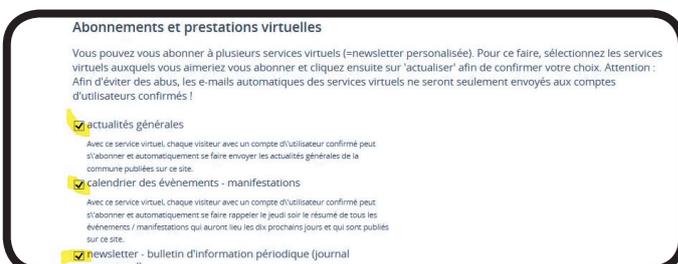
Nous vous offrons la possibilité de vous abonner virtuellement à plusieurs prestations et services. Vous pouvez ainsi par exemple vous faire envoyer par e-mail les actualités communales ou les événements à venir ou encore vous faire rappeler les collectes des déchets.

IMPORTANT : Afin de respecter la législation suisse en vigueur, notamment pour ce qui est de la prévention du SPAM (e-mails non désirés), il est important de d'abord créer un nouveau compte d'utilisateur (en indiquant une adresse e-mail valable et un mot de passe librement choisis) et ensuite de confirmer votre profil en suivant les démarches indiquées.

Si vous avez déjà créé et confirmé un compte d'utilisateur sur ce site, vous pouvez directement vous connecter ici.

e-mail   
mot de passe

6. Activer les options qui vous intéressent.



### Abonnements et prestations virtuelles

Vous pouvez vous abonner à plusieurs services virtuels (=newsletter personnalisée). Pour ce faire, sélectionnez les services virtuels auxquels vous aimeriez vous abonner et cliquez ensuite sur 'actualiser' afin de confirmer votre choix. Attention : Afin d'éviter des abus, les e-mails automatiques des services virtuels ne seront seulement envoyés aux comptes d'utilisateurs confirmés !

- actualités générales  
Avec ce service virtuel, chaque visiteur avec un compte d'utilisateur confirmé peut s'abonner et automatiquement se faire envoyer les actualités générales de la commune publiées sur ce site.
- calendrier des événements - manifestations  
Avec ce service virtuel, chaque visiteur avec un compte d'utilisateur confirmé peut s'abonner et automatiquement se faire rappeler le jeudi soir le résumé de tous les événements / manifestations qui auront lieu les dix prochains jours et qui sont publiés sur ce site.
- newsletter - bulletin d'information périodique (journal)

## PORTRAIT : JULIEN KULL

Le Genthod-Info a posé quelques questions à M. Julien Kull, qui travaille comme responsable des bâtiments depuis 3 ans à Genthod.

**D'où êtes-vous originaire ?** Je suis né à Genève mais originaire de Boudry, dans le canton de Neuchâtel.

**Est-ce que vous y avez vécu ?** Non, mais j'y ai passé de nombreuses vacances en famille quand j'étais enfant et j'y retourne très régulièrement.

**Comptez-vous y résider un jour ?** Oui, plus tard, quand viendra l'âge de la retraite ; ce n'est pas pour tout de suite.

**Avant votre travail à la Mairie, avez-vous exercé une activité professionnelle à Genthod ou dans les environs ?** A Genthod jamais, mais j'ai eu l'occasion d'intervenir durant quelques mois pour la Commune de Céligny et j'ai longtemps exercé une activité à l'aéroport.

**Avez-vous été membre de clubs ou d'associations de la région ?** Pas spécialement. Je suis membre d'une association historique - les cent-suisse - qui est reconnue d'utilité publique sur le canton et au niveau fédéral.

**Des membres de votre famille vivent-ils sur Genthod ?** Pas sur Genthod, mais mes proches sont sur Genève, et le reste de la famille, qui est plutôt nombreuse, sur le canton de Neuchâtel.

**Qui est pour vous la personnalité la plus importante à Genthod ?** Il y en a pas formellement pour moi... historiquement peut-être M. Albert Gallatin.

**A vos yeux, quel est le lieu le plus beau de la Commune ?** La rue du Village est très belle, j'apprécie l'esthétique des anciennes maisons.

**Quel est votre moment de l'année préféré à Genthod ?** Pour moi, il n'y en a pas un qui est meilleur qu'un autre... La fête de l'Escalade reste toujours un bon moment.

**Si vous deviez nommer deux choses qui vous déplaisent à Genthod ?** Rien de particulier, à part certains utilisateurs qui ne respectent pas les locaux communaux, mais cela fait partie des inconvénients du métier.

**Si vous deviez nommer deux choses qui vous ravissent à Genthod ?** Difficile à dire, mais j'apprécie beaucoup les paysages, la végétation et les couleurs en automne. Il y a également l'autonomie dont je bénéficie dans mon travail.

**Un message à adresser à quelqu'un ou aux Genthodais ?** Si quelqu'un souhaite faire un don à l'association dont je suis membre, qu'il n'hésite pas à me contacter, je le renseignerai avec plaisir. Ou aller directement sur notre site [www.lescentsuisse.ch](http://www.lescentsuisse.ch)... Eclats de rire...



## MÉMENTO

### MANIFESTATIONS CULTURELLES

- **Un juif pour l'exemple** le 17 mars prochain, une pièce de Chessex au Centre communal.
- **Contes et Légendes** le 23 mars à l'Espace Saladin.
- **Grandes Illusions**, une soirée magie le 14 avril au Centre.
- **L'Harmonie de Genthod-Bellevue** se produira le 4 mai au Centre communal.

### FÊTE DE LA MUSIQUE 2018

Vous voulez participer à la fête de la Musique 2018 ? Venez nous faire découvrir vos talents à l'occasion de cette manifestation incontournable à Genthod qui aura lieu le **samedi 23 juin prochain** ! Merci de vous annoncer au secrétariat de la Mairie au 022 774 12 80 ou par [info@genthod.ch](mailto:info@genthod.ch) jusqu'au vendredi 16 mars 2018.

### BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque sera fermée :

- Du 3 au 6 avril et du 30 avril au 1er mai 2018.
- En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 14 avril, 5 mai et 2 juin 2018 de 9h à 12h.

### INSCRIPTIONS AUX PETITS LOUPS

Les inscriptions pour l'année 2018-2019 auront lieu le **lundi 26 mars 2018** de 18 h à 19 h au jardin d'enfants pour les enfants nés entre le 1er août 2014 et le 31 juillet 2016 .

### EMPLOIS JEUNES

La Mairie recherche pour ses services voirie, parcs & promenades, conciergerie des jeunes - filles ou garçons - domiciliés sur la commune, âgés de 16 ans révolus au 1er juin 2018, de condition robuste. Selon le poste, la préférence sera donnée aux jeunes en possession du permis F (50 cc).

Les candidatures devront comprendre :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un formulaire complet à remplir et télécharger sur le site Internet [www.genthod.ch](http://www.genthod.ch) d'ici au **31 mars 2018**.

Tous les dossiers de candidature reçus seront étudiés au terme de ce délai.



LA MAIRIE DE GENTHOD VOUS ACCUEILLE AU 37, RUE DU VILLAGE - 1294 GENTHOD

• LUNDI DE 13H30 À 19H00

• MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 13H30 À 16H30

• MERCREDI DE 9H À 12H

022 774 12 80

[WWW.GENTHOD.CH](http://WWW.GENTHOD.CH)

[INFO@GENTHOD.CH](mailto:INFO@GENTHOD.CH)